

Par courriel, dépôt électronique et messenger

Le 14 mars 2014

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Téléc. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour les années 2013 et 2014
Mise à jour suite à la décision D-2014-035
Dossier Régie de l'énergie : R-3823-2012
Notre dossier : R048280 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») donne suite à la décision D-2014-035 dans le dossier décrit en rubrique.

Le 4 mars 2014, la Régie émet sa décision D-2014-034 qui contient le dispositif suivant :

APPROUVE pour le Transporteur un taux de rendement de ses capitaux propres de 8,2 % applicable à compter du 1^{er} janvier 2014; [...]

APPROUVE les modalités de mise à jour du coût de la dette et du coût en capital prospectif applicables à compter du 1^{er} janvier 2014;

Le 5 mars 2014, la Régie émet sa décision D-2014-035 qui contient le dispositif suivant :

TARIFS ET CONDITIONS POUR L'ANNÉE 2014

AUTORISE un taux de rendement des capitaux propres de 8,2 %;

ÉTABLIT le coût moyen pondéré du capital prospectif à 5,458 %;

ORDONNE au Transporteur de mettre à jour et de déposer, au plus tard le 14 mars 2014 à 12 h, les données afférentes au calcul du coût moyen pondéré du capital;

Le Transporteur, en application des décisions D-2014-034 et D-2014-035, dépose la pièce HQT-8, Document 2.1 et demande à la Régie d'établir le coût moyen pondéré du capital prospectif 2014 à 5,666 % dans sa décision finale à venir.

Le Transporteur produit les documents suivants suite à la décision D-2014-035 :

- HQT-5, Document 1 révisé : revenus requis du service de transport 2011-2014
- HQT-7, Documents 4 et 5 révisés : base de tarification 2013 et 2014
- HQT-8, Document 2.1 : coût moyen pondéré du capital
- HQT-12, Document 1.2 : tarifs et contributions pour les ajouts au réseau
- HQT-12, Documents 5.2 et 5.3 : *Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec* – Application pour les années 2013 et 2014
- HQT-12, Documents 6.2 et 6.3 : *Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec* (version anglaise) – Application pour les années 2013 et 2014
- Liste des pièces révisée

La version papier de ces documents sera déposée dans les meilleurs délais. Aussi, à la suite de la décision finale à être rendue par la Régie, le Transporteur verra à déposer la version papier complète et finale des *Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec* en français et en anglais.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(S) *Yves Fréchette*

Yves Fréchette

Pièces jointes

c.c. Participants (par courriel seulement)